

Plan de reprise de l'école des cobbers

à partir du 8 février 2021

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels. Il faut respecter les consignes édictées par les autorités sanitaires et les mesures de préventions complémentaires.

A la demande de l'état, représenté par le Préfet du Nord, et le DASEN, il est demandé aux communes de mettre les moyens à disposition de l'école pour assurer une réouverture complète des écoles, dans le respect du protocole scolaire (dans sa version définitive du 01/02/2020)

La commune et la directrice de l'école sont donc associées pour la rédaction de ce septième plan de reprise de l'école.

I Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent toujours être maintenues afin de limiter la propagation du virus.

Il convient notamment de :

- ✓ porter un masque catégorie 1 à l'intérieur comme à l'extérieur pour les adultes et les élèves à partir du CP : matériel fourni par l'Education Nationale pour les enseignants, par la mairie pour le personnel municipal, et par les familles pour les élèves.

- ✓ appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.

Il faudra donc veiller à la disponibilité quotidienne de :

- ✓ mouchoirs à usage unique (une boîte de mouchoirs individuelle est demandée aux parents)
- ✓ poubelles munies de sacs, avec couvercle et avec une pédale (matériel fourni par la mairie)
- ✓ savon liquide dans les sanitaires et à chaque point d'eau (matériel fourni par la mairie)
- ✓ gel hydroalcoolique pour les adultes uniquement (matériel fourni par la mairie)
- ✓ serviettes en papier à usage unique (matériel fourni par la mairie)
- ✓ lingettes désinfectantes ou spray virucides pour nettoyer certains objets quand cela est nécessaire (matériel fourni par la mairie et l'Education Nationale)

FORMATION ET INFORMATION

✓ **Les parents** sont informés clairement des conditions d'ouverture de l'établissement à-travers ce plan de reprise. « Ils jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille ». Elles s'engagent aussi à venir rechercher leur enfant en cas d'apparition de symptômes signalés par l'équipe éducative.

- ✓ **Les enseignants** ainsi que « tous les personnels de l'école doivent s'appliquer les mêmes règles ».
- ✓ S'ils y sont autorisés par la directrice (sur temps scolaire) ou le Maire (sur temps périscolaire), certains adultes pourront « entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains. Ils devront porter un masque de protection. »

LAVAGE DES MAINS

Les établissements scolaires devront être aménagés de façon à ce que les conditions sanitaires minimales détaillées soient réunies. Chaque classe dispose d'un point d'eau pour le lavage des mains. Les stocks de savon et de papier à usage unique seront renouvelés quotidiennement par l'agent en charge du nettoyage des salles de classe.

Chaque élève et chaque membre du personnel des établissements scolaires doit être en mesure de procéder à un lavage des mains (eau, savon liquide, papier à usage unique) au minimum à l'arrivée à l'école avant le début de la classe, avant et après chaque récréation, avant et à la fin de chaque repas, après chaque passage aux toilettes et chaque fois que les mains auront pu être souillées.

Chaque enseignant est en possession d'une solution hydro alcoolique (SHA) en cas de besoin.

II Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

Rappel : L'espace public devant l'école, les deux parkings et la rue de l'église sont soumis à un arrêté préfectoral imposant le port du masque pour toute personne de plus de 11 ans.

1- La garderie du matin

Le service périscolaire de garderie est ouvert de 7h15 à 8h50. A leur arrivée, les familles doivent sonner à l'interphone de la grille principale pour que l'animatrice leur ouvre. Les familles ne doivent plus entrer dans le hall de l'école : les élèves seront accueillis à la porte menant directement à la salle de garderie.

En arrivant, les élèves auront un dossard à prendre, dont la couleur dépend de leur classe. Ce dossard permet aux animateurs de vérifier qu'il n'y a pas de brassage entre les groupes. Ces dossards sont nettoyés chaque jour.

A la fin de la garderie, le personnel municipal sera en charge d'accompagner les élèves à leur enseignante.

2- L'accueil du matin des élèves qui ne vont pas en garderie

D'une façon générale, les horaires doivent être respectés scrupuleusement afin de permettre l'organisation générale de chaque classe. La grille d'entrée sera fermée par l'enseignante de service à 9h00 précises. Le personnel municipal ne peut pas ouvrir la grille de l'école sans autorisation de la directrice.

Pour l'élémentaire, l'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection. Les enfants doivent être déposés à l'entrée de l'établissement, **AUCUN PARENT N'EST AUTORISÉ À PASSER LA PREMIÈRE GRILLE**. Les élèves iront dans la cour de l'école où l'enseignante de service les accueillera.

Pour la maternelle, les familles entrent dans l'établissement par la grille fournisseur, celle située à droite du grillage.

- Pour les élèves de la classe de MS-GS (Mme Willefert), les familles doivent rester à l'extérieur et accompagner leur enfant jusqu'à la grille de la petite cour de récréation (en suivant les flèches passants par le petit jardin à l'arrière du bâtiment).

- Pour les plus jeunes, les TPS-PS-MS de Mme Maerten, les familles peuvent entrer dans le hall de l'école en suivant le fléchage indiqué. Elles devront passer les enfants aux toilettes avant l'entrée en classe et doivent impérativement ETRE SORTIES DE L'ETABLISSEMENT A 9H00 (heure à laquelle les élèves de MS-GS passent par le hall pour rejoindre leur classe après être passés aux toilettes).

3- La sortie des élèves à 12h00

Les élèves d'élémentaire qui ne mangent pas à la cantine seront accompagnés à la grille extérieure de l'école par leur enseignante. AUCUN PARENT NE SERA AUTORISE A ATTENDRE A L'INTERIEUR DE L'ECOLE. Chaque enseignante ouvrira la grille pour faire sortir sa classe puis la refermera, une fois le dernier élève passé.

Les élèves de maternelle seront remis à leur famille par les portes de classe qui mènent au jardin. Aucun parent ne pourra entrer dans le hall de l'école dans lequel seront regroupés les enfants qui mangent à la cantine. Pour rejoindre cette porte, les familles devront passer par la grille fournisseur et suivre le marquage au sol pour faire le tour du bâtiment.

4- Le retour des élèves à 13h20

Les élèves qui ne mangent pas à la cantine pourront revenir entre 13h20 et 13h30.

Pour l'élémentaire, l'accueil se fera dans la grande cour. Comme pour le matin, seuls les enfants sont autorisés à passer la grille extérieure, les familles doivent rester devant l'école.

Pour la maternelle, les familles peuvent pénétrer dans l'établissement par l'entrée fournisseur, et restent à l'extérieur des bâtiments. En suivant le fléchage indiqué, elles remettent leur enfant à son enseignante au niveau de la porte extérieure qui donne sur le jardin (au même endroit que celui où l'enfant sera sorti à midi).

5- Sortie à 16h30

Les élèves qui ne vont pas en garderie sortiront de l'école à 16h30. Les familles sont invitées à respecter la distanciation sociale lorsqu'elles attendent la sortie de leur enfant.

Pour l'élémentaire, chaque enseignante accompagnera ses élèves à la sortie. Les familles doivent attendre à l'extérieur de l'établissement. C'est l'enseignante qui ouvrira la grille pour faire sortir les élèves et elle la refermera derrière son dernier élève.

Pour la maternelle, les parents entrent par la grille fournisseur et suivent le marquage pour récupérer leur enfant à la porte des classes donnant sur le petit jardin.

Les familles ne doivent pas entrer dans le hall de l'école, espace réservé aux enfants qui vont en garderie.

Une fois sortis de l'établissement, les élèves ne doivent pas y entrer à nouveau. Ils sont désormais sous la responsabilité de leurs parents. Nous invitons les familles à ne pas rester devant l'école pour éviter les regroupements et les risques de

contamination.

6 - Sortie après 16h30

Les élèves qui vont en APC seront accompagnés jusqu'à la grille de l'école par l'enseignante. Les parents doivent donc attendre devant l'école que leur enfant sorte.

Les élèves qui vont en garderie seront à récupérer à partir de 16h45 auprès du personnel municipal. Les familles doivent sonner à l'interphone de la grille extérieure et attendre à l'extérieur que l'animatrice leur rende leur enfant à la porte de la salle de garderie donnant directement vers l'extérieur.

III Les mesures particulières

Les portes intérieures de l'école devront restées ouvertes pendant tout le temps scolaire pour que les élèves n'aient pas à toucher les poignées.

Les enfants et personnels à risque (maladie chronique) ne pourront être accueillis à l'école que sur accord de leur médecin traitant.

Les familles doivent obligatoirement prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'école. Cependant, la température des élèves pourra être prise par les enseignants en cas de suspicion d'infection. Si la température excède 37.8°, les familles sont contactées et invitées à venir rechercher leur enfant dans les plus brefs délais.

CAS PARTICULIER DES ENFANTS RELEVANT DE LA MDPH OU A PROFILS PARTICULIERS

Une attention particulière doit être portée aux enfants en situation de handicap. Une réflexion spécifique a été menée afin de permettre à ces élèves d'être accueillis dans les mêmes conditions de sécurité sanitaire que les autres. Il sera aussi important d'adapter l'information et l'apprentissage des règles barrières de ces enfants, en prenant en compte leur handicap (visuel, cognitif, moteur...). Pour certains, la présence de l'AESH est indispensable pour le respect des consignes sanitaires.

IV L'occupation des salles :

En entrant en classe, les élèves se laveront les mains et iront s'asseoir à leur place pour la journée. Chaque enfant aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra plus en changer jusqu'à son départ.

Il n'y a aucune règle de distanciation à l'école maternelle. Pour les écoles élémentaires, le protocole prévoit « une distanciation physique d'au moins 1 mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos. »

Notre école n'est pas en mesure de respecter la distanciation physique dans les classes élémentaires. Cependant, nous pourrons accueillir tous les élèves de chaque classe, car le protocole prévoit que « si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. »

Le mobilier des salles de classe est disposé de façon à conserver les plus grandes distances de sécurité possibles.

Les déplacements en classe seront limités car les salles ne permettent pas des couloirs de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre. Les élèves resteront près de leur table.

La ventilation des classes doit être renforcée :

En maternelle, la ventilation mécanique permet l'aération régulière des locaux. Il faut cependant aérer :

- Au moins 15 minutes le matin (il est demandé à chaque enseignante d'aérer sa classe avant l'arrivée des élèves)
- Au moins 15 minutes pendant la pause déjeuner en l'absence de personnes (il est demandé à chaque enseignante d'aérer la classe après la sortie du dernier élève)
- Pendant le nettoyage des locaux (il est demandé aux personnels d'entretien d'aérer l'espace pendant le nettoyage des salles).

En élémentaire, il n'y a pas de ventilation dans l'ancien bâtiment. Il faut donc aérer :

- Au moins 15 minutes le matin (il est demandé à chaque enseignante d'aérer sa classe avant l'arrivée des élèves)
- Au moins 15 minutes pendant la pause déjeuner en l'absence de personnes (il est demandé à chaque enseignante d'aérer la classe après la sortie du dernier élève)
- Pendant toute la récréation (les portes de classe doivent rester ouvertes de manière à créer un courant d'air pendant les 15 minutes de récréation)
- Pendant le nettoyage des locaux (il est demandé aux personnels d'entretien d'aérer l'espace pendant le nettoyage des salles.
- Quelques minutes toutes les heures (en ouvrant les fenêtres et la porte pour créer un courant d'air)
- Le soir en partant : il est demandé aux enseignantes d'élémentaire de laisser leurs portes grandes ouvertes une fois le dernier élève sorti, ce sont les personnels d'entretien qui se chargeront de la fermeture des portes et fenêtres une fois le ménage de la classe terminé.

Le nettoyage approfondi des classes aura lieu le soir après les cours ou le matin avant la reprise. Les enseignantes quittant leur classe veilleront à ne plus y retourner après le temps de classe afin de ne pas contaminer un espace nettoyé. Durant la journée, un nettoyage supplémentaire des points sensibles (sanitaires, poignées de portes...) par un agent communal est prévu pendant le temps scolaire.

V Le matériel scolaire

Les familles doivent fournir une boîte de mouchoirs propre à leur enfant.

Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher l'élève ou son matériel, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

.

VI La cantine

La cantine reste en service, cependant un aménagement est nécessaire.

« Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble et la stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes. »

Avec ces nouvelles injonctions, les locaux ne permettent plus de maintenir le service de restauration tel qu'il existait jusque là.

Les salles de restauration devront être aérées pendant la prise de repas.

Pour les élèves de maternelle, une salle spécifique leur sera dédiée (salle d'évolution). Les enfants des deux classes seront séparés par 2 mètres de distance et ils se verront attribuer un groupe d'autres enfants avec lesquels ils mangeront chaque jour.

Pour les élèves d'élémentaire :

Le service de cantine avec repas chaud sera assuré chaque jour pour tous les élèves inscrits. Afin de permettre l'organisation du service (distance entre les tables et nettoyage des zones communes entre deux services), le temps de prise de repas sera rallongé. Le premier service commencera à 11h45 et le dernier service terminera à 13h45. Ce sont les animateurs du service périscolaire qui viendront chercher les élèves qui mangent à la cantine dans les classes avant midi et qui ramèneront les élèves dans les classes après 13h30.

Ces nouveaux horaires impliquent une surveillance accrue des parents dans la réservation du repas de cantine. Si les listings d'inscription ne correspondent pas à la réalité, les enfants ne pourront pas bénéficier d'un repas agréable sur le temps imparti.

Pour réserver les repas de cantine, il faut passer par l'adresse mail periscolaire@fromelles.fr. La réservation pour la semaine est à faire le lundi qui précède avant 9h00.

VII L'entretien des locaux par la collectivité territoriale

Les procédures de nettoyage et d'entretien des locaux ont été considérablement adaptées et renforcées.

Un nettoyage approfondi des salles est fait chaque jour.

L'utilisation d'un aspirateur susceptible de mettre en suspension des particules contenant du virus est à proscrire.

Le nettoyage des sols et surfaces doit être assuré avec une solution virucide

Le personnel de nettoyage devra disposer d'une tenue adaptée et protectrice.

Les locaux doivent impérativement être aérés le plus fréquemment possible pendant une durée minimale de 15 minutes.

VIII Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Les enseignants respectant le protocole sanitaire imposé ne peuvent pas être mis en cause dans cette contamination.

Il faut anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres, problèmes ORL... En cas de doute, par mesure de précaution, les mesures seront prises afin d'isoler le cas suspect.

GESTION D'UN CAS SUSPECT

Le protocole actuel prévoit la prise de température et l'appel des parents afin d'évacuer l'élève suspecté d'être porteur du virus. En cas de fièvre, les familles sont contactées au plus vite et il leur est demandé de venir chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

En cas de suspicion de maladie, un masque chirurgical est donné à la personne suspectée d'être contaminée afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade doit aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants fournis par la mairie. Tout ce matériel est stocké dans une armoire fermée dans le bureau de la directrice.

S'il s'agit d'un adulte (enseignant, Atsem, AESH, personnel municipal ou d'animation), celui-ci doit pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé des autres enfants (dans sa classe dans un premier temps, puis dans la pièce d'isolement avec un personnel municipal dès que possible). Les parents seront appelés pour venir le chercher dans les plus brefs délais.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

- ✓ éviter les contacts.
- ✓ appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région: 03 20 30 58 00 ou 0 800 130000
- ✓ l'enfant ne pourra être accepté de nouveau à l'école sans certificat médical. Il restera à l'isolement au domicile pendant 14 jours.
- ✓ Il est recommandé de faire un test PCR (quel que soit l'âge de l'enfant) afin de pouvoir mettre en place des mesures de prévention auprès des personnes qui ont été en contact avec la personne contaminée

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire ainsi que le médecin scolaire pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue avec les consignes de l'ARS qui seront données à cette occasion.

[XIII Le rôle de parents](#)

Les parents devront veiller à ce qu'une hygiène stricte des mains soit réalisée au retour à la maison.

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents doivent prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant pour décider ou non de recourir à un test RT-PCR.

Les parents informeront l'école dans les plus brefs délais, par mail, en cas d'enfant présentant des symptômes évocateurs d'infection COVID-19 afin que les autres enfants de la classe et les adultes puissent être mieux surveillés.

Si l'enfant est « cas contact » dans sa famille, il convient de ne pas le scolariser. Un délai de 7 jours minimum (voire 14 si le médecin le recommande) est nécessaire pour voir si l'enfant développe des symptômes. Au bout de ces 7 jours, il est préconisé de faire un test afin de vérifier que l'enfant n'est pas porteur sain ou asymptomatique. Le remettre à l'école avec la covid fait prendre des risques à ses camarades, mais aussi à tous les adultes de l'école.

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être des masques à usage unique, avec une durée maximale d'usage de quatre heures.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.



Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.